

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 15
Absents excusés ayant donné procuration	: 04
Absent	: 00

Date de la convocation : 23/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le **mardi 29 novembre à 20h**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

15 membres étaient présents :

Malika BAREIL ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Jean-François SOLA ;

4 membres absents ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION ;
Anne DEVIGNOT a donné procuration à Malika BAREIL ;
Jean-Claude LAFFONT a donné procuration à Georges HENRY ;
Bernard PROUST a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT ;

0 membre était absent sans avoir donné procuration

Secrétaire de séance : Éric GINESTET

**DELIBERATION N° 59/2022
RELATIVE À LA MODIFICATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET A
L'ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉMENTAIRE AU SEIN DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

Rapporteur : Madame le Maire

Vu 123-7 du code de l'action sociale;

Vu la délibération n° 17/2020 créant quatre postes et élisant quatre membres au sein du centre communal d'action sociale (CCAS) communal ;

Vu la délibération du 01/07/2020 relative à l'élection d'un membre supplémentaire au sein du CA du CCAS de la commune de MONS ;

Madame le Maire rappelle que le conseil d'administration comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal et qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Madame le maire propose au conseil municipal de modifier le nombre d'administrateurs à douze dont six membres élus par le conseil municipal. Elle propose donc la création d'un poste de membre élu au sein du CCAS et d'un poste de membre non élu.

VOTE : UNANIMITE

Considérant que les membres élus par le conseil municipal le sont au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Mickaël NICOLAS et Solange HOLLARD sont désignés assesseurs.

Après un appel à candidature **Maryse CEREDE se porte candidate**

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de votants : 19
- Exprimés : 19
- Résultat : 19 voix pour Maryse CEREDE

VOTE : Maryse CEREDE est élue à l'unanimité

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons, le 29/11/2022

Véronique DOITTAU


Maire de Mons



Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>